



## **AVIS AU PUBLIC**

Conformément aux prescriptions de l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

L'Administration communale de Reisdorf a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau dans le cadre de la remise en état des berges du cours d'eau 'Ernz blanche' sous un pont pour piétons à Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 8 juin 2023

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Schmitz', written over the text 'Le Bourgmestre'.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Schmitz', written over the text 'Le Secrétaire'.